

Je lui ai donné l'occasion de répondre à cette question. Le peuple canadien a droit à une réponse quelconque. Je ne tiens pas à répéter les paroles du chef d'état-major général. Il a affirmé, toutefois, que le maintien de la paix était un des objectifs ou l'objectif de la politique militaire actuelle du gouvernement. A-t-il raison ou est-il autorisé à parler au nom du ministre? Sinon, il devrait se taire et le ministre devrait le lui ordonner.

Si le ministre permet à son chef d'état-major de prononcer des discours de ce genre, il devrait alors prendre la parole à la Chambre et appuyer le général ou démentir ce qu'il a dit. Je crois que le ministre doit une réponse aux Canadiens à ce sujet.

**M. le vice-président adjoint:** Le crédit n° 1 est-il adopté?

**L'hon. M. Churchill:** Non. Nous sommes témoins cet après-midi d'une réaction typique du ministre de la Défense nationale. Durant quatre ans, il a refusé obstinément de divulguer des faits et de renseigner les députés. Il n'est pas surprenant que nous soyons légèrement irrités. Nous avons enduré durant quatre longues années l'opiniâtreté et l'obstination du ministre de la Défense nationale et durant cette période de temps, il nous a dissimulé des renseignements, il est demeuré silencieux refusant de répondre aux questions. Il n'a pas donné de réponse satisfaisante cet après-midi au sujet de l'équipement de nos forces armées; il n'a pas répondu au préopinant; il n'a pas répondu à nos remarques lors de l'examen des prévisions budgétaires le 22 juin. Le ministre s'est refermé dans le mutisme ou nous a donné des réponses évatives.

Il y a quelque temps, j'ai demandé au ministre quels étaient les engagements que notre marine avait à remplir cet été dans le programme de l'OTAN. Il ne le savait pas alors et il ne nous en a plus parlé depuis. Pourrait-il nous donner ce renseignement maintenant? Que fera notre marine dans le cadre de l'OTAN cet été? Tout ce que nous obtenons du ministre, ce sont des déclarations grandiloquentes dans lesquelles ils nous vante son programme et affirme qu'il prend là un nouveau départ qui servira d'exemple au monde. Mais ces déclarations ne s'appuyent ni sur des faits ni sur des témoignages. Je viens de lire un ouvrage très intéressant écrit par un membre du cabinet britannique qui a démissionné l'an dernier. Je ne me souviens plus du poste qu'il occupait mais, si je ne me trompe, il était associé au ministre de la Défense nationale. Il était venu ici en 1965 et avait étudié la réor-

ganisation des forces de défense canadiennes, examinant avec le ministre et ses fonctionnaires notre programme d'unification. Il stipule sans équivoque, dans son ouvrage, qu'il croit qu'un programme de ce genre ne conviendrait pas au Royaume-Uni. Une force unifiée, où tout le monde porte le même uniforme et où tous les services sont groupés, peut sembler une bonne chose en théorie, dit-il, mais en pratique, les choses n'iraient pas aussi bien. Il en a donc rejeté le principe et aussi le ministre de la Défense nationale de l'Angleterre.

L'autre jour je me suis entretenu avec un député australien auquel j'ai dit que pendant un débat sur la défense, notre ministre avait cité comme preuve l'exemple d'un fonctionnaire australien auteur d'un article louant le projet d'unification. Je lui ai demandé s'il était au courant; or, il en entendait parler pour la première fois, m'a-t-il dit. Et pourtant pour en prouver le bien-fondé le ministre a fait étalage à la Chambre du vif intérêt manifesté par les autres pays en disant qu'ils étaient prêts à nous emboîter le pas. Toutes ces années ont passé et pas un seul pays au monde n'a suivi la voie tracée par le ministre. J'ai dit, à maintes et maintes reprises, que ses déclarations avaient embrouillé et troublé l'esprit des Canadiens. Il n'a aucune preuve valable à nous donner.

Au début de l'après-midi on a interrogé le ministre sur la force mobile. Il nous dit maintenant qu'il faudra quatre ou cinq ans pour la préparer à l'action. Pourtant, il nous a laissé croire qu'elle serait prête à entrer en action presque immédiatement pour aller n'importe où dans le monde et jouer un rôle. Maintenant il faudra quatre à cinq ans, paraît-il. Tout ce qu'il a pu nous dire cet après-midi c'est qu'un bataillon est prêt à entrer en action à la demande des Nations Unies.

Il n'est pas facile de s'y retrouver. On a demandé au ministre quel rôle le Canada envisage. Nous avons traité de cette question assez longuement le 22 juin. Aucune réponse ne nous a été donnée. On nous a répété de nouveau que le chef d'état-major de la défense avait déclaré que c'était là le principal rôle du Canada. Il a dit que la transformation—c'est le mot employé par le chef d'état-major quand il a témoigné au comité—énoncée dans le Livre blanc vise à modifier notre rôle qui deviendra un rôle de maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies. Le ministre n'a rien répondu à cela. Il est évident qu'il est du même avis que le chef d'état-major. Peut-être même lui a-t-il demandé de faire cette déclaration afin d'influencer le public de façon détournée.

Le ministre a maintenant essuyé un échec quant à sa méthode, tant vantée, de